



Une licence avec une option « accès santé » (L.AS)

Comment
ça marche ?

1^{re}
année

Le lycéen choisit la licence

qui correspond le mieux à ses projets et ses points forts (lettres, droit, SVT, gestion, économie, etc.) qui propose une option « accès santé » pour la ou les filières qui l'intéressent (maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie)

Au sein de cette licence, il suit des enseignements liés à l'option « accès santé »



**S'il valide
sa 1^{re} année,**

il peut candidater dans la ou les filières de santé qui l'intéressent



**S'il ne valide pas
sa 1^{re} année de
licence,**

il ne peut pas candidater aux études de santé



OU



Il est admis
en 2^e année
dans la
filière qui
l'intéresse

Il poursuit
en 2^e année
de licence

Il peut
redoubler
cette
1^{re} année

Il peut se
réorienter
via
Parcoursup



Et, s'il le souhaite,
il candidate à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire

parcoursup

Un parcours spécifique « accès santé » avec une option d'une autre discipline (PASS)

Comment
ça marche ?

1^{re}
année

Le lycéen choisit le parcours spécifique santé (PASS)

et une option qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels (exemple : option droit, option biologie, option langues...)

Ces parcours sont organisés dans les universités ayant des facultés de santé



**S'il valide
sa 1^{re} année,**

il candidate aux études de santé (maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie)



**S'il ne valide pas
sa 1^{re} année de
licence,**

il ne peut pas candidater aux études de santé ; il ne peut pas redoubler cette 1^{re} année



OU



Il est admis
en 2^e année
dans la
filière qui
l'intéresse

Il poursuit
en 2^e année
de licence

Il doit se réorienter
via Parcoursup et peut,
s'il le souhaite, faire
des vœux en L.AS



Et, s'il le souhaite,
il candidate à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire

parcoursup